



Victime de démarchage abusif!

Par **valerio**, le 11/12/2008 à 18:31

Bonsoir à tous, abonné chez FREEBOX, j'ai été démarché par téléphone au mois d'Août par l'opérateur ALICE qui me proposait tout ce que j'avais besoin car un peu mécontent des services de FREEBOX, j'ai voulu changer. Intéressé par l'offre j'ai voulu souscrire à l'abonnement. C'est alors que l'opératrice me demande de lui donner mon numéro de CB (je mis suis opposé dans un premier temps) mais elle a insisté en me disant que cela était obligatoire pour pouvoir poursuivre les étapes suivantes et continuer son questionnaire! Je lui est fait confiance et je lui ai donné et elle m'a dit que je recevrait le contrat par courrier afin de finaliser l'abonnement. Dès que le dégroupage totale a été effectué (4-5 jours après), je les aient appelez pour savoir se qui se passait car je n'avais renvoyé aucun contrat ou document rempli ou signature de ma part et leur commerciale m'a informé que je devrais payer jusqu'à la fin du contrat car le délais de 7 jours de rétractation avait expiré! le jours même je leur aient envoyé une lettre en recommandé avec AR demandant d'annuler l'abonnement et de me réactiver la ligne téléphonique mais sans succès! j'ai de nouveau appelé leur service client (le jour même) et je leur ai demandé comment me rétracter et ils m'ont affirmé de ne pas renvoyer le contrat car si je n'avais rien signé, ils ne pourraient rien faire, même en possession du numero de CB, ils auraient besoin du contrat et donc de preuves ecrites! Ce que j'ai fait, je n'ai rien renvoyé. De plus, tout ce qui m'intéressait lors du démarchage téléphonique n'est pas disponible (même pas en option payante!), elle m'a menti sur leur disponibilités! Je suis resté 35 jours sans aucuns services (tv, téléphone, internet) Je n'ai jamais arrêté d'envoyer des lettres avec AR à ALICE (sans jamais avoir eu de réponses) et à FREEBOX qui m'est à disposition un formulaire pour des eventuelles poursuites à l'opérateur qui à écrasé la ligne téléphonique. Ils se sont permis de faire un contrat sans signature, de faire un dégroupage totale sur la ligne France Telecom qui est au nom de mon père auprès de FREEBOX sans aucunes autorisations, essayer de prélever tout les mois sur mon compte avec le numero de CB que j'ai biensur opposée le jour du dégroupage totale et me menace tout les mois pour impayé. J'ai donc lancer une procédure auprès du tribunal d'instance et je suis convoqué le 27 janvier 2009. Pensez vous que j'ai une chance de remporter le jugement pour démarchage abusif ou vente forcée? Aidez moi SVP...merci